

Orléans le 04/08/2025

**Objet : Lettre de mission pour intervention sur le terrain des agents de BRGM Explore dans le cadre d'un projet de mise à jour de l'Inventaire des Ressources Minérales, conduit par le BRGM et sa filiale BRGM Explore sous la tutelle de la Délégation interministérielle aux approvisionnements en minerais et métaux stratégiques (DIAMMS).**

Madame, Monsieur le Maire,

L'Etat a confié au BRGM, Service Géologique National, la mise à jour de l'inventaire des Ressources Minérales sur le territoire national, dont la version initiale avait été réalisée entre 1970 et 1995. BRGM Explore, filiale du BRGM, réalise des campagnes de prélèvement d'échantillons de sédiments dans les cours d'eau et ruisseaux sur différentes zones d'étude du territoire et selon l'emprise des cartes géologiques régulières au 1/50 000<sup>ème</sup>, dans l'objectif de compléter les données disponibles à l'échelle régionale et d'améliorer la connaissance géologique du territoire.

Dans ce contexte, des campagnes d'échantillonnages vont se dérouler entre le 11 et le 30 août 2025, dans l'emprise **des cartes géologiques au 1/50 000 de Uzerche (n°0737), Juillac (n°0760), Tulle (n°0761), Terrasson (n°0784) et Brive la Gaillarde (n°0785)** et des équipes de terrain circuleront en voiture ou à pied, pour effectuer des prélèvements de sédiments dans certains cours d'eau et ruisseaux de votre commune. Il s'agit de prélèvements de surface effectués manuellement sans matériel ou matériaux impactant pour l'environnement. Pour ce faire, il est possible que les équipes de terrain soient amenées à traverser certaines parcelles agricoles pour se rendre sur les sites de prélèvements. Il est important de préciser que les prélèvements sont en lien avec la connaissance géologique du territoire et n'ont aucun rapport avec les activités agricoles ou encore avec la qualité des eaux.

A noter que le nombre d'échantillons est variable d'une commune à l'autre, mais généralement il reste relativement limité, à moins de 10 prélèvements d'échantillons, et ne devrait pas prendre plus de 1 à 2 jours par commune. Compte tenu de l'extension du projet et du nombre de points limités par commune, il n'est pas certain que nous puissions nous présenter systématiquement en mairie, c'est pourquoi nous souhaitons vous en informer préalablement.

Vous trouverez ci-dessous, le nom des responsables et des personnes en charge des prélèvements sur votre commune ainsi que la définition de la zone d'étude et les informations transmises aux autorités administratives.

Nom Prénom	Organisme	Fonction
CHEVILLARD Matthieu	BRGM Explore	Géologue - Responsable du chantier Massif central
GREFFIÉ Catherine	BRGM Explore	Géologue - Adjointe au responsable du chantier Massif central
ALBERT Sérena	BRGM Explore	Géologue
BONNE Nicolas	BRGM Explore	Géologue
BOYER Colin	BRGM Explore	Géologue
BUSTAMANTE Antoine	BRGM Explore	Géologue
KIMBOURI-KAYA Maynard	BRGM Explore	Géologue
SAVANIER Dominique	BRGM Explore	Géologue
LE GAILLARD François	BRGM Explore	Géologue
BESSON Mathis	BRGM Explore	Géologue
BORDAS Liam	BRGM Explore	Géologue
CIULLA Grégory	BRGM Explore	Géologue
TOLLEMER Erika	BRGM Explore	Géologue
WYKA Oriane	BRGM Explore	Géologue

Naturellement, nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur Le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Pour BRGM Explore

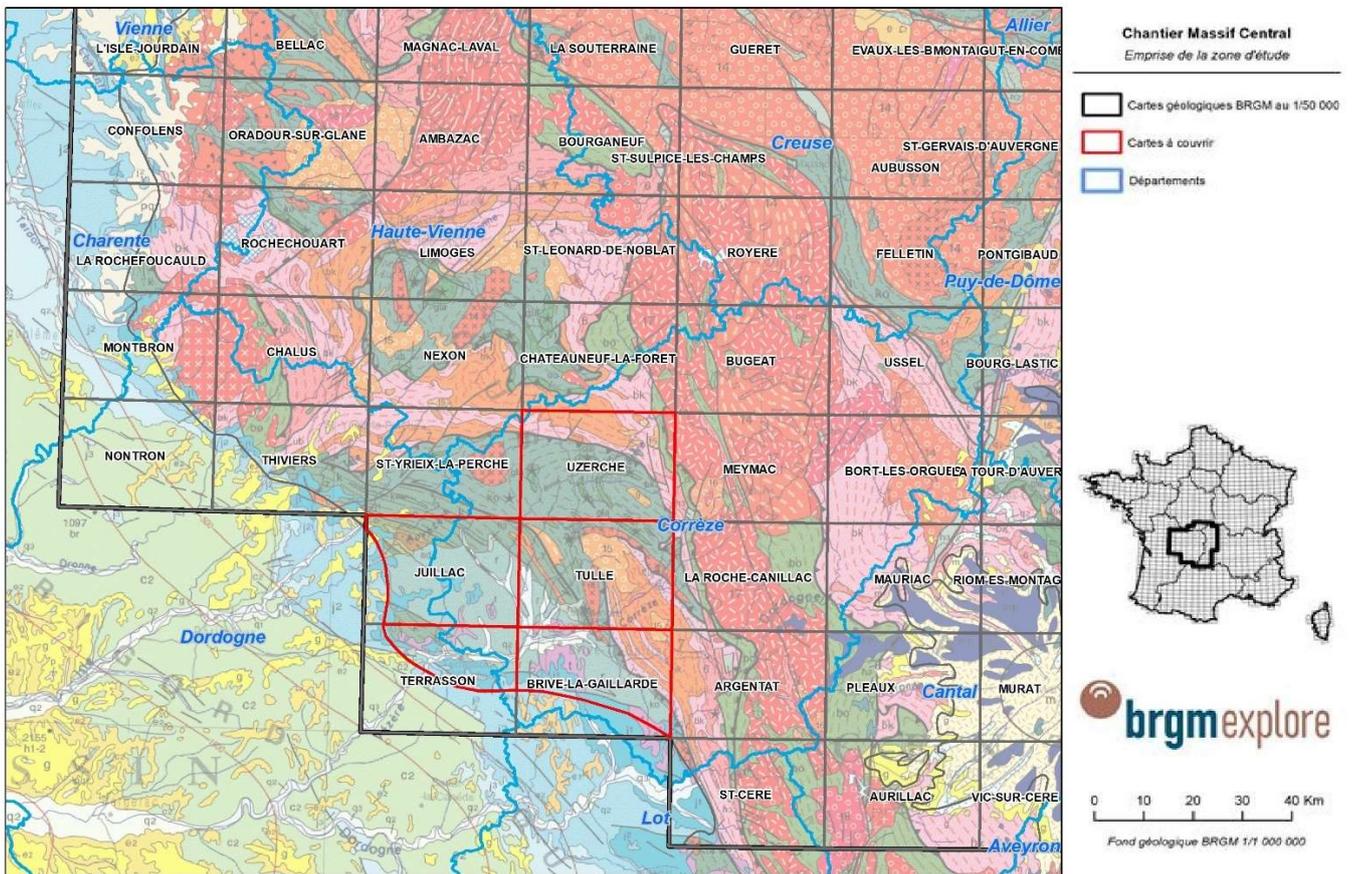
Sébastien Jaffrot, Directeur technique

**Zone d'étude** : Emprise des cartes géologiques au 1/50 000 de Uzerche (n°0737), Juillac (n°0760), Tulle (n°0761), Terrasson (n°0784) et Brive la Gaillarde (n°0785) localisées dans les départements de la Corrèze (19) de la Dordogne (24) et de la Haute-Vienne (87).

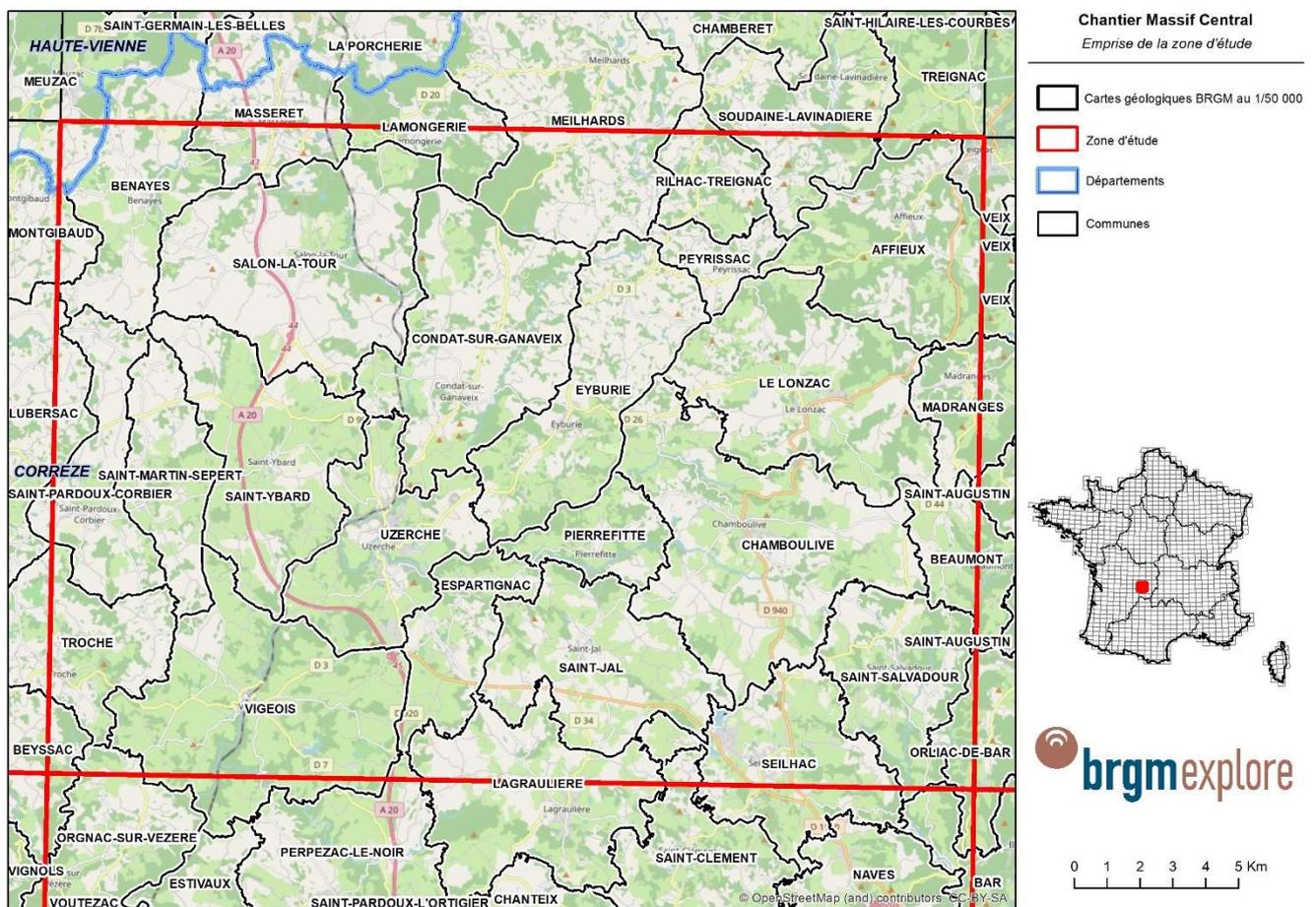
**Période d'intervention** : du 11 au 30 août 2025.

**Informations des autorités administratives** : Préfectures et DREAL de Nouvelle-Aquitaine ; Centres et Groupements de Gendarmerie des zones concernées.

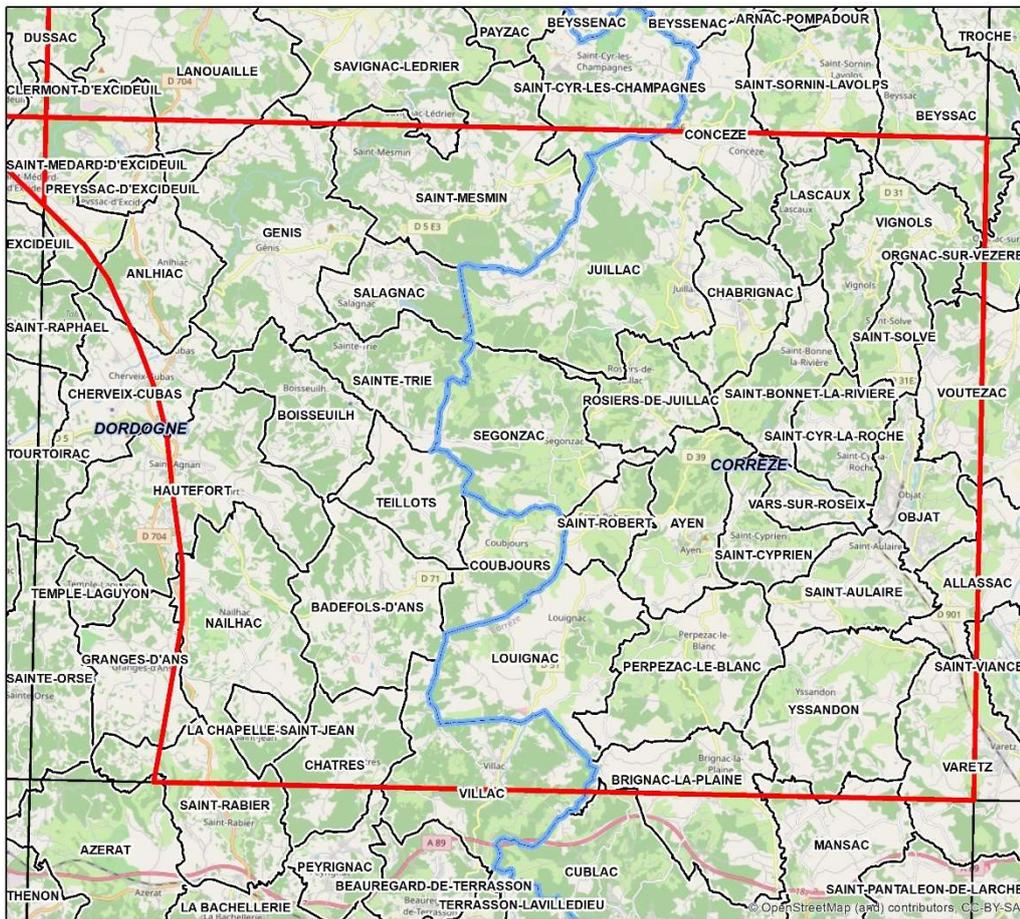
**P.J.** : Emprises des zones d'étude



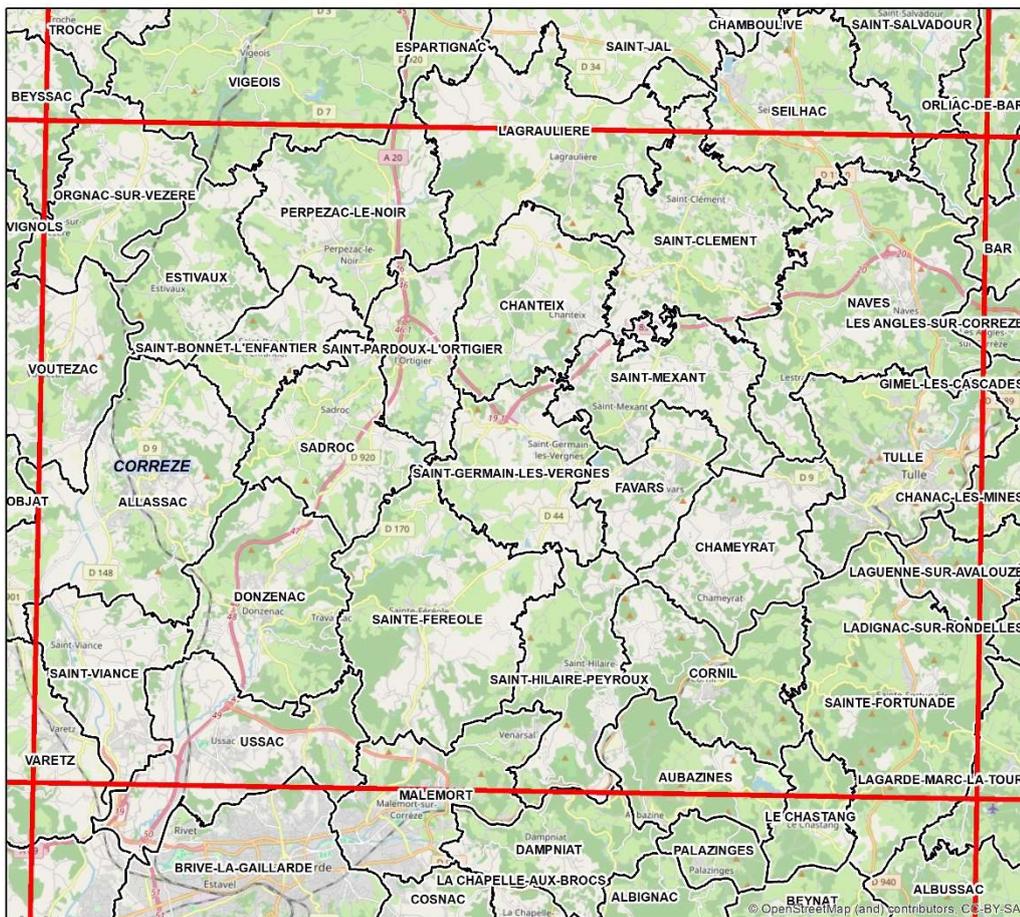
Emprise des zones d'étude sur fond de carte géologique au 1M



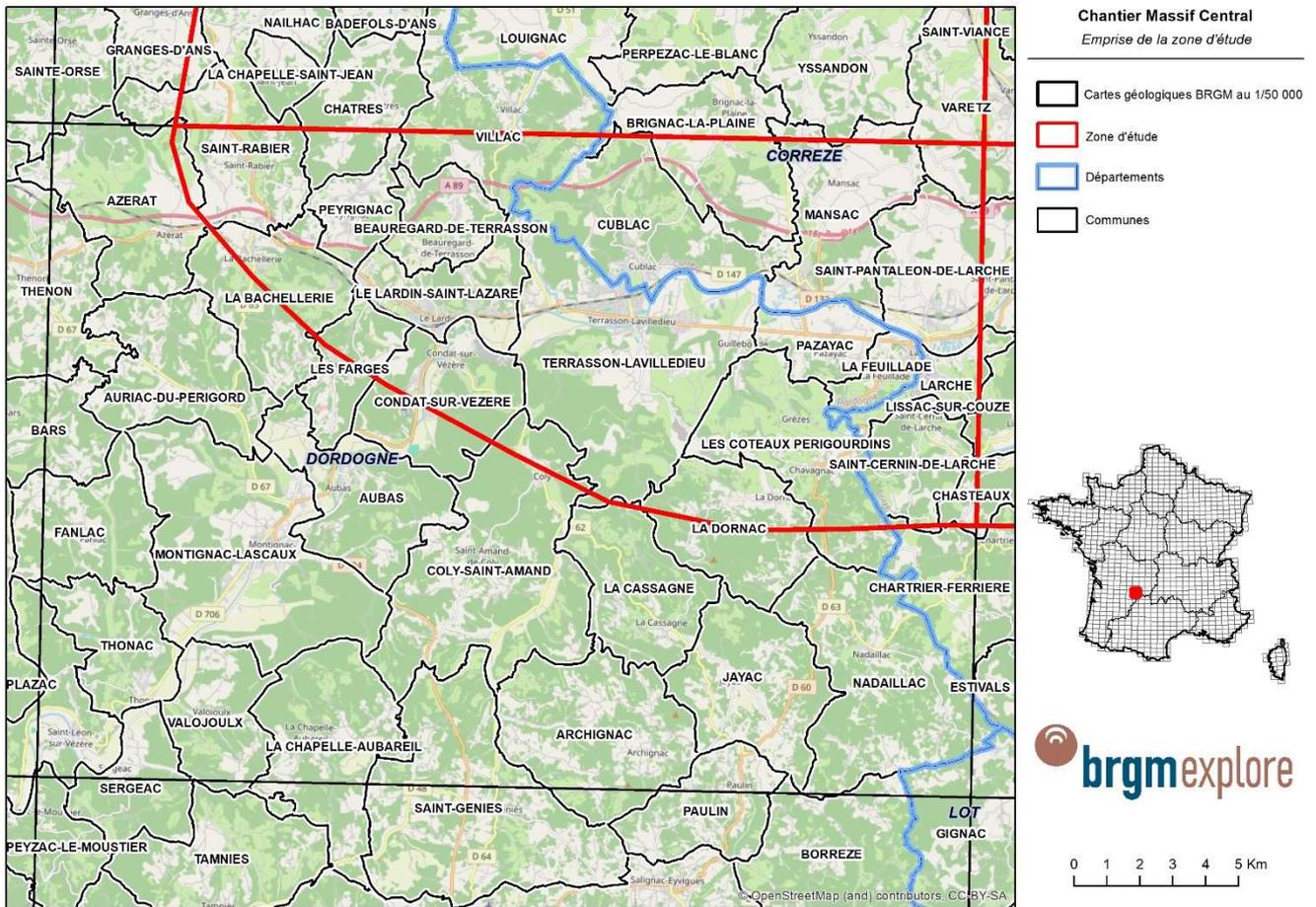
Emprise de la zone d'étude – feuille de Uzerche (n°0737)



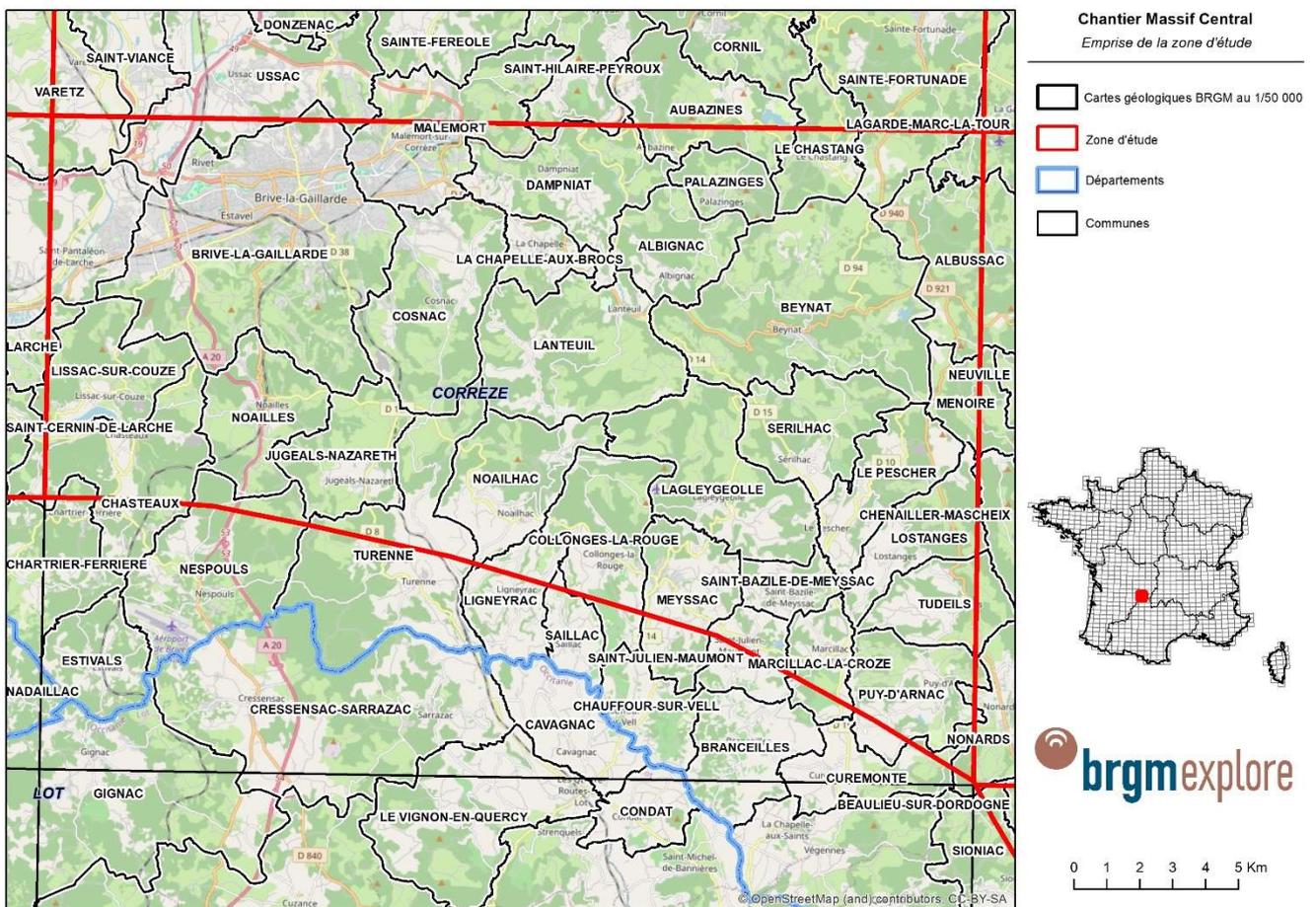
Emprise de la zone d'étude – feuille de Juillac (n°0760)



Emprise de la zone d'étude – feuille de Tulle (n°0761)



Emprise de la zone d'étude – feuille de Terrasson (n°0784)



Emprise de la zone d'étude – feuille de Brive la Gaillarde (n°0785)